

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 576 811

21 N° d'enregistrement national :

85 01729

51 Int Cl* : B 21 F 1/02.

12

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

22 Date de dépôt : 7 février 1985.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 32 du 8 août 1986.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 84 09509 pris le 18 juin
1984.

71 Demandeur(s) : CLOUP Jean. — FR.

72 Inventeur(s) : Jean Cloup.

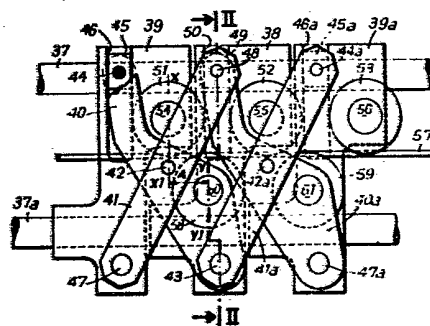
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

54 Dispositif de redressement de fils métalliques au moyen de galets.

57 Dispositif de redressement de fils métalliques au moyen de galets rotatifs disposés de part et d'autre du fil à redresser suivant la revendication 1 du brevet principal. Il comporte deux barres 37, 37a parallèles horizontales sur lesquelles sont montés plusieurs ensembles de redressement comprenant chacun au moins trois montants 38, 39, 39a dont un montant fixe 38 et au moins deux montants coulissants 39, 39a situés de part et d'autre du montant fixe 38, lesdits montants étant reliés entre eux par deux bielles articulées 40, 41, et 40a, 41a entre elles, et dont l'une d'elles porte un galet 58, 59 situé en regard d'un autre galet 51, 52 53 monté rotatif sur le montant 38, 39, 39a, lesdits galets étant situés de part et d'autre du fil à redresser 57.

L'invention est utilisée pour le redressement de fils métalliques.



FR 2 576 811 - A2

D

Dispositif de redressement de fils métalliques au moyen de galets.

5 La présente addition a pour objet un dispositif de redressement de fils métalliques au moyen de galets.

10 Le brevet principal concerne un dispositif de redressement de fils métalliques au moyen de galets comprenant au moins deux ensembles de galets rotatifs disposés de part et d'autre du fil à redresser, dans lequel les galets du premier ensemble, situés d'un côté
15 du fil, sont montés sur des moyens assurant un déplacement des axes des galets suivant un axe, parallèle à l'axe du fil, et les galets du deuxième ensemble situés du côté opposé par rapport au fil sont montés sur des moyens
20 assurant un déplacement des axes des galets selon des trajectoires rectilignes ou sensiblement rectilignes et convergentes Y et Z par rapport à la trajectoire des galets du premier ensemble.

25 Toutefois le dispositif faisant l'objet du brevet principal ne permet de réaliser qu'un système ne comportant que cinq galets, et ceci ne permet pas de procéder à toutes les opérations de redressement qui sont variables suivant l'état du fil.

30 La présente addition a pour objet un dispositif permettant de remédier à ces inconvénients.

Conformément à l'addition, le dispositif comporte deux barres parallèles horizontales sur lesquelles sont montés plusieurs ensembles de redressement comprenant chacun un montant fixe selon les conditions
35 d'emploi et les autres mobiles par rapport à lui,

lesdits montants étant reliés entre eux par deux bielles, articulées entre elles et dont l'une d'elles porte un galet situé en regard d'un autre galet monté rotatif sur le montant, lesdits galets
35 étant situés de part et d'autre du fil à redresser, les-

dites bielles étant articulées d'un côté sur un axe fixé sur le montant et de l'autre côté sur un coulisseau se déplaçant dans une rainure verticale prévue à l'une des extrémités des montants.

5 Le dispositif suivant l'addition permet de réaliser un nombre indéterminé d'ensembles de redressage composés d'éléments mécaniques identiques. De cette manière le nombre d'ensembles de redressage peut être adapté facilement à la difficulté du travail selon l'état
10 du fil métallique à redresser.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'un mode de réalisation et en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

15 La figure 1 est une vue en élévation d'un mode de réalisation du dispositif de redressage de fils métalliques suivant l'addition.

La figure 2 est une vue en élévation et en coupe transversale du dispositif de redressage.

20 Aux figures 1 et 2 on a représenté un mode de réalisation d'un dispositif de redressage de fils métalliques qui comprend deux barres parallèles 37, 37a fixées à leurs deux extrémités sur un organe de support non représenté au dessin. Sur les barres 37, 37a est monté
25 un ensemble de redressage comprenant un montant 38 qui est fixé sur lesdites barres et au moins deux montants 39, 39a montés coulissants sur lesdites barres 37, 37a et situés de part et d'autre du montant fixe 38. Les montants mobiles 39, 39a sont reliés au montant fixe 38 par deux
30 bielles 40, 41 et 40a, 41a qui sont articulées entre elles autour d'un axe 42, 42a. Les bielles 40 et 41a sont articulées à l'une de leurs extrémités autour d'un axe 43, fixé à l'une des extrémités du montant 38 et par leur autre extrémité autour d'axes 44, 44a montés sur des coulisseaux 45, 45a se déplaçant dans des rainures verticales 46,
35 46a prévues respectivement à l'une des extrémités des montants 39, 39a.

A l'extrémité opposée aux rainures 46, 46a les montants mobiles 39, 39a portent des axes 47, 47a sur lesquels sont articulées par l'une de leurs extrémités les bielles 41, 40a dont l'autre extrémité est articulée sur un axe 48 solidaire d'un coulisseau 49 se déplaçant dans une rainure verticale 50 ménagée sur le montant fixe 38 à l'extrémité opposée à l'axe 43. Par ailleurs des galets 51, 52, 53 sont montés de façon excentrée sur des axes 54, 55, 56 qui sont solidaires des montants, respectivement des montants 39, 38 et 39a, lesdits galets étant situés d'un côté du fil métallique 57 à redresser.

Une autre série de galets mobiles 58, 59 sont montés rotatifs de façon excentrée sur des axes 60, 61 respectivement solidaires des bielles 40 et 40a, lesdits galets étant situés du côté opposé aux galets 39, 38, 39a par rapport au fil 57. Les axes des galets 51 et 58 sont situés sur deux axes parallèles XX_1 et YY_1 qui sont décalés l'un de l'autre d'une distance A.

Bien entendu de part et d'autre des montants 39, 39a il est possible d'ajouter d'autres montants non représentés au dessin et qui sont reliés aux montants 39, 39a par d'autres paires de bielles telles que 40, 41 et 40a, 41a.

Ceci permet d'utiliser un nombre important de galets adaptés au travail à effectuer sur le fil à redresser 57. Le dispositif fonctionne en rapprochant les montants mobiles 39, 39a du montant fixe 38 de telle sorte que les galets 51, 52, 53 et les galets 58, 59 se rapprochent les uns des autres pour venir en contact avec le fil 57, ainsi qu'il est représenté à la figure 2, pour redresser ledit fil.

Bien entendu l'invention n'est pas limitative et l'homme de l'art pourra y apporter des modifications sans sortir pour cela du domaine de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de redressement de fils métalliques au moyen de galets rotatifs disposés de part et d'autre du fil à redresser suivant la revendication 1 du brevet principal, caractérisé en ce qu'il
- 5 comporte deux barres (37, 37a) parallèles horizontales sur lesquelles sont montés plusieurs ensembles de redressement comprenant chacun au moins trois montants (38, 39, 39a) dont un montant fixe (38) et au moins deux montants
- 10 coulissants (39, 39a) situés de part et d'autre du montant fixe (38), lesdits montants étant reliés entre eux par deux bielles articulées (40, 41 et 40a, 41a) entre elles, et dont l'une d'elles porte un galet (58, 59) situé
- 15 en regard d'un autre galet (51, 52, 53) monté rotatif sur le montant (38, 39, 39a), lesdits galets étant situés de part et d'autre du fil à redresser (57), lesdites bielles (40, 41 et 40a, 41a) étant articulées d'un côté
- 20 sur un axe fixé sur le montant (43, 43a, 47) et de l'autre côté sur un coulisseau (45, 45a) se déplaçant dans une rainure verticale (46, 46a) prévue à l'une des extrémités des montants.
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les deux galets (51, 58) situés de part et d'autre du fil à redresser ont leurs axes qui
- 25 sont situés sur deux axes parallèles décalés d'une distance déterminée.
3. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les galets (51, 52, 53, 58, 59) sont montés sur des axes excentrés.

Fig. 2

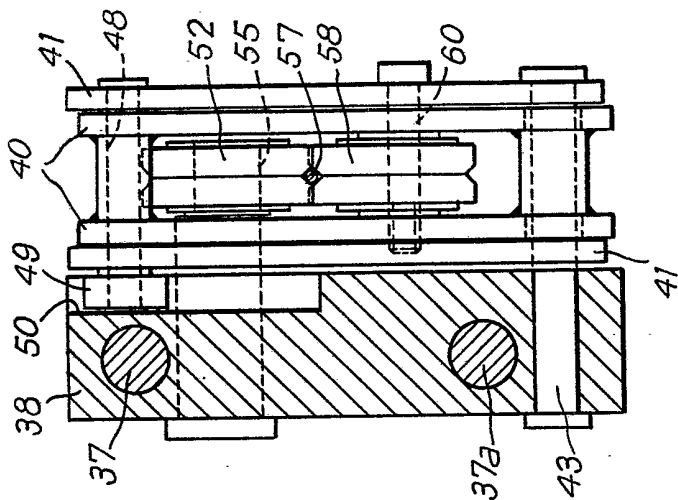


Fig. 1

